



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES SOURCES  
VILLE DE DANVILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Danville, tenue le **8e** jour du mois **d'août** de l'an **2022**, à **19h**, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

**Présences :**

Mairesse : Madame Martine Satre  
Conseiller no 1 : Madame Chantal Cantin  
Conseiller no 2 : Monsieur Pierre Jr. Grimard  
Conseiller no 4 : Monsieur Jean-Guy Laroche  
Conseiller no 5 : Monsieur Daniel Pitre  
Conseiller no 6 : Monsieur Gaétan Nadeau

**Absences :**

Conseiller no 3 : Monsieur Richard Lefebvre

Est aussi présente, Madame Marie-Pier Dupuis, directrice générale et greffière, agissant à titre de secrétaire de la présente séance.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Martine Satre, mairesse, constate le quorum à **19h00** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

20220808-01

**2 Adoption de l'ordre du jour**

***Il est proposé par Chantal Cantin  
Appuyé par Daniel Pitre  
Et unanimement résolu***

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant les points suivants :

**7.4 Nomination d'un contremaître par intérim  
Correction du point 4.1 – 11 juillet 2022**

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

20220808-01 2 Adoption de l'ordre du jour

3 INFORMATIONS ET COMITÉS - MAIRESSE ET CONSEILLERS

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20220808-02 4.1 Séance du 11 juillet 2022

5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

20220808-03 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 8 août 2022

6 LÉGISLATION

20220808-04 6.2 Deuxième projet – Règlement numéro 2022-08 modifiant le règlement de zonage 146-2015 et ses amendements

7 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

20220808-05 7.1 Embauche – travaux publics

- 7.2 Démission – direction et contremaître des travaux publics  
20220808-06 7.3 Nomination d’une direction des travaux publics par intérim  
20220808-07 7.4 Nomination d’un contremaître par intérim

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

### 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Dépôt du rapport mensuel– Service de sécurité incendie  
20220808-08 8.2 Entente entre la Ville de Danville et l’Association des pompiers de Danville-conditions de travail 2022-2025  
8.3 Sûreté du Québec – Parrainage Danville  
20220808-09 8.4 Sécurité au carré

### 9. TRAVAUX PUBLICS

- 20220808-10 9.1 Offre de services professionnels – Conduite pluviale rue du Carmel – Travaux en urgence  
20220808-11 9.2 Octroi de contrat – Plans et devis pour la réfection d’une partie de la rue Water  
20220808-12 9.3 Autorisation d’achat – camionnette 2500

### 10. HYGIÈNE DU MILIEU

### 11 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 11.1 Rapport – émission de permis pour le mois de juillet 2022  
20220808-13 11.2 PIIA – Travaux de peinture extérieurs – lot 4 835 539  
20220808-14 11.3 Projet soumis au comité consultatif d’urbanisme – Paradis de la Chute secrète  
20220808-15 11.4 Projet soumis au comité consultatif d’urbanisme – Habitation biodiversité  
11.5 Gagnants – Maison Fleurie  
20220808-16 11.6 Constitution – comité d’embellissement

### 12. LOISIRS ET CULTURE

- 20220808-17 12.1 Projet 325<sup>e</sup> anniversaire Jean-Baptiste Bourguignon D’anville  
12.2 Fête de la Saint-Jean 2023  
20220808-18 12.3 Programme d’aide aux immobilisations – Volet 2 – Maintien et bonification des infrastructures et équipements culturels

### 13. DEMANDES D’APPUI ET SUBVENTION

- 20220808-19 13.1 Demande d’appui financier – Place aux jeunes des Sources

### 14. VARIA

### 15. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

- 15.1 Invitation au spectacle de fin d’année de l’OTJ

### 16. ÉVÈNEMENTS À VENIR

- 16.1 13 août : Fête des générations de 11 h à 15 h. Sur les terrains du Centre Mgr Thibault.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

- 20220808-20 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

## **ADOPTÉE**

### **3 INFORMATIONS ET COMITÉS - MAIRESSE ET CONSEILLERS**

La mairesse transmet diverses informations aux membres du conseil.

Les membres du conseil font rapport des différents comités et des dossiers auxquels ils ont travaillé.

#### **4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

20220808-02

##### **4.1 Séance du 11 juillet 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **11 juillet 2022** et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

***Il est proposé par Pierre Grimard  
Appuyé par Gaétan Nadeau  
Et unanimement résolu***

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2022 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

#### **5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

20220808-03

##### **5.1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 8 août 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis ont été transmises aux membres du conseil;

Ville de Danville  
DÉPENSES  
JUILLET 2022

<b>DÉPENSES TOTALES</b>	<b>292 664.32 \$</b>
Rémunération régulière net	110 409.89 \$
Rémunération net élus	8 188.89 \$
Rémunération net incendie	5 043.97 \$
Paiements émis au 2022-07-31	66 881.77 \$
Liste des comptes à payer au 2022-08-08	102 139.80 \$

***Il est proposé par Jean-Guy Laroche  
Appuyé par Pierre Grimard  
Et unanimement résolu***

D'approuver la liste des dépenses totales telles que soumises au montant de **292 664.32 \$** comprenant des comptes à payer au montant de **102 139,80 \$** et d'autoriser le paiement des comptes, par la mairesse ou à défaut, la personne désignée et la directrice générale.

**ADOPTÉE**

#### **6 LÉGISLATION**

20220808-04

##### **6.2 Deuxième projet – Règlement numéro 2022-08 modifiant le règlement de zonage 146-2015 et ses amendements**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1)*, de modifier son règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement de zonage numéro 146-2015 afin de modifier les normes de superficies maximales applicables aux bâtiments accessoires;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite modifier le règlement de zonage afin de régulariser une situation concernant les usages exercés sur une propriété située dans la zone M-88;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté un premier projet de règlement lors de la séance du 11 juillet 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**une consultation publique a été tenue sous le 8 août 2022;

***Il est proposé par Chantal Cantin  
Appuyé par Pierre Grimard  
Et unanimement résolu***

**QUE** le deuxième projet de règlement numéro 2022-08 modifiant le règlement de zonage 146-2015 et ses amendements soit adopté comme suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

L'article 9.3.13 intitulé « Garage » est modifié en remplaçant l'ensemble du texte des alinéas 5 et 6 par le texte suivant :

« La superficie totale de l'ensemble des bâtiments accessoires (remise, serre, garage, etc.) ne peut excéder 10 % de la superficie du terrain.

La superficie maximale d'un garage complémentaire isolé situé à plus de 2 m d'un bâtiment principal, à plus d'un mètre d'une ligne latérale de lot délimitant le terrain lorsque le mur est sans ouverture ou à plus de 2 m d'une ligne de lot délimitant le terrain lorsque le mur a une ouverture, est établie comme suit :

- Pour un terrain ayant une superficie inférieure à 1850 m<sup>2</sup>, la superficie maximale d'un garage privé est de 85 m<sup>2</sup>.
- Pour un terrain ayant une superficie entre 1850 m<sup>2</sup> et 3720 m<sup>2</sup>, la superficie maximale d'un garage privé est de 115 m<sup>2</sup>.
- Pour un terrain ayant une superficie de plus de 3720 m<sup>2</sup>, la superficie maximale d'un garage privé est de 150 m<sup>2</sup>.

#### **ARTICLE 3**

L'article 9.3.16 intitulé « Remise » est modifié en remplaçant l'expression « 12 m<sup>2</sup> » par l'expression « 16 m<sup>2</sup> ».

#### **ARTICLE 4**

L'annexe B « Grilles des spécifications » faisant partie intégrante de l'article 5.1 est modifiée à la zone M-88 en ajoutant, à la section « NOTES SPÉCIFIQUES », le texte suivant :

« Les groupes d'usages suivants sont autorisés :

- C14 – Vente ou location de véhicules moteurs
- C15 – Atelier de réparation
- C16 – Atelier de carrosserie

Un seul établissement exerçant un ou plusieurs de ces usages est autorisé dans la zone. »

Le tout afin de permettre ces usages dans la zone M-88.

## **ARTICLE 5**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

### **ADOPTÉ**

## **7 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES**

### **20220808-05 7.1 Embauche – travaux publics**

***Il est proposé par Jean-Guy Laroche  
Appuyé par Pierre Grimard  
Et unanimement résolu***

**DE** confirmer l'embauche de Frédéric Vallières à titre de journalier aux travaux publics.

**QUE** monsieur Vallières conserve le même taux horaire qu'avant son départ.

### **ADOPTÉE**

### **7.2 Démission – direction et contremaître des travaux publics**

La direction générale informe les élus de la démission du directeur des travaux publics ainsi que du contremaître.

### **20220808-06 7.3 Nomination d'une direction des travaux publics par intérim**

CONSIDÉRANT la démission du directeur des travaux publics et du contremaître;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville souhaite pourvoir les postes de façon temporaire;

***Il est proposé par Chantal Cantin  
Appuyé par Daniel Pitre  
Et unanimement résolu***

**DE** nommer Madame Émilie Lalancette-Néron à titre de directrice des travaux publics par intérim, et ce, jusqu'à ce que le poste soit pourvu;

**QUE** madame Lalancette soit rémunérée à l'échelon 4 de l'échelle salariale en vigueur;

### **ADOPTÉE**

### **20220808-07 7.4 Nomination d'un contremaître par intérim**

CONSIDÉRANT la démission du directeur des travaux publics et du contremaître;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville souhaite pourvoir les postes de façon temporaire;

***Il est proposé par Chantal Cantin  
Appuyé par Daniel Pitre  
Et unanimement résolu***

**DE** nommer Michel Macclure à titre de contremaître par intérim, et ce, jusqu'à ce que le poste soit pourvu;

**QUE** monsieur Macclure soit rémunéré à l'échelon 4 de l'échelle salariale en vigueur;

**ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Claude Messier : Une question est posée en lien avec le zonage agricole

Sylvain Bibeau : Des questions sont posées en lien avec les procédures au niveau des prises de décision en urbanisme.

## **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **8.1 Dépôt du rapport mensuel– Service de sécurité incendie**

Le rapport du mois de juillet 2022 du Service de sécurité incendie est déposé aux membres du conseil.

20220808-08

### **8.2 Entente entre la Ville de Danville et l'Association des pompiers de Danville-conditions de travail 2022-2025**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente pour les conditions de travail des pompiers de la ville de Danville est échue;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la nouvelle entente, laquelle entente a été acceptée par l'Association des pompiers ainsi que l'ensemble des pompiers;

***Il est proposé par Pierre Grimard  
Appuyé par Gaétan Nadeau  
Et unanimement résolu***

**D'**adopter l'entente relative aux conditions de travail des pompiers 2022-2025, telle que présenté;

**D'**appliquer rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2022 l'indexation de la grille salariale, ainsi que toute autre condition rétroactive.

**D'**autoriser la mairesse, la directrice générale ainsi que le directeur du Service de sécurité incendie à signer l'entente.

**ADOPTÉE**

### **8.3 Sûreté du Québec – Parrainage Danville**

Le conseil dépose le projet pilote de la Sûreté du Québec qui permet à l'ensemble de la population de Danville de s'adresser par courriel aux policiers.

20220808-09

### **8.4 Sécurité au carré**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs évènements de vandalisme sont survenus dans les derniers mois;

**CONSIDÉRANT** la demande d'une citoyenne de procéder à l'installation de caméra de sécurité à cet endroit;

***Il est proposé par Jean-Guy Laroche***

***Appuyé par Pierre Grimard  
Et unanimement résolu***

**QUE** ce conseil autorise la directrice générale à enclencher les démarches pour l'achat et l'installation de caméra de sécurité au carré.

**ADOPTÉE**

## **9. TRAVAUX PUBLICS**

20220808-10

### **9.1 Offre de services professionnels – Conduite pluviale rue du Carmel – Travaux en urgence**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville doit effectuer des travaux de réparation d'urgence au coin de Daniel Jonhson et du Carmel;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue de la part de EXP pour la préparation des plans et devis et des documents d'appel d'offres en vu des travaux à effectuer;

***Il est proposé par Chantal Cantin  
Appuyé par Daniel Pitre  
Et unanimement résolu***

**QUE** la Ville de Danville octroie le contrat à l'entreprise suivante pour la préparation des plans et devis et des documents d'appel d'offres pour les travaux de remplacement de la conduite pluviale sur la rue du Carmel:

EXP                    16 355 \$ plus les taxes applicables

**ADOPTÉE**

20220808-11

### **9.2 Octroi de contrat – Plans et devis pour la réfection d'une partie de la rue Water**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville a effectué une demande de prix pour la préparation des relevés topographiques dans le cadre du projet TECQ- PRIMEAU;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue de la part de EXP;

***Il est proposé par Pierre Grimard  
Appuyé par Gaétan Nadeau  
Et unanimement résolu***

**QUE** la Ville de Danville octroie le contrat à l'entreprise suivante pour la réalisation des relevés topographiques dans le cadre du projet TECQ-PRIMEAU :

EXP : 13 765,46 \$

**ADOPTÉE**

20220808-12

### **9.3 Autorisation d'achat – camionnette 2500**

***Il est proposé par Jean-Guy Laroche  
Appuyé par Pierre Grimard  
Et unanimement résolu***

**QUE** ce conseil autorise la directrice générale à procéder à l'achat d'une camionnette 2500 d'un montant maximal de 60 000 \$ pour le service des travaux publics.

**ADOPTÉE**

## **10. HYGIÈNE DU MILIEU**

## **11 AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **11.1 Rapport – émission de permis pour le mois de juillet 2022**

Le rapport d'émission des permis émis pour le mois de juillet 2022 est déposé aux membres du conseil.

20220808-13

### **11.2 PIIA – Travaux de peinture extérieurs – lot 4 835 539**

Le projet consiste à peindre en bleu le revêtement extérieur de la résidence principale.

#### **CONSIDÉRANT QUE**

- la couleur devrait s'harmoniser avec le style original de l'époque ;
- Un bleu de type victorien serait approprié ;
- Le citoyen devra garder des découpages au niveau des ouvertures et des éléments composant la galerie;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser le changement de couleur, sous réserve d'approbation du choix final par le conseil.

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire a soumis le numéro de la couleur et que celui-ci convient aux membres du conseil;

***Il est proposé par Gaétan Nadeau***

***Appuyé par Richard Lefebvre***

***Et unanimement résolu***

**QUE** ce conseil autorise le changement de couleur, tel que déposé lors la présente séance.

#### **ADOPTÉE**

20220808-14

### **11.3 Projet soumis au comité consultatif d'urbanisme – Paradis de la Chute secrète**

La demande concerne la propriété située au 90, chemin du Lac, dans la zone R-6 et vise à ajouter l'usage « C6 - Résidence de tourisme » à la zone. Il semble à première vue que l'usage est déjà en opération.

#### **CONSIDÉRANT QUE**

- L'usage serait déjà en fonction sans être officiellement autorisé ;
- Le terrain n'a pas de voisin à proximité, donc l'aspect location n'aurait pas d'impact négatif sur le voisinage ;
- Chaque résidence touristique doit faire l'objet d'une demande de certificat d'autorisation à la ville ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande l'ajout du groupe d'usage « C6 - Résidence de tourisme » à la zone R-6 sous certaines conditions, soient celles de pratiquer l'usage complémentaire au bâtiment principal seulement, et non dans les bâtiments secondaires, que les installations septiques soient conformes au nombre de chambres en location et de restreindre les autorisations pour 2 ou 3 résidences touristiques dans la zone R-6.

***Il est proposé par Chantal Cantin***

***Appuyé par Jean-Guy Laroche***

***Et unanimement résolu***

**QUE** ce conseil autorise la poursuite des démarches en vue de permettre l'usage « C6 - Résidence de tourisme » à la zone R-6.



## **ADOPTÉE**

20220808-15

### **11.4 Projet soumis au comité consultatif d'urbanisme – Habitation biodiversité**

La demande concerne la propriété située au 45 rue Benjamin, dans la zone Rt-28 et vise la possibilité de créer 10 lots accessibles par un chemin d'accès sur lesquels des maisons projetées de style pilotis, murs et toits verts, semi-ensevelis, conteneurs, minimaisons, minimaisons sur roues ou de forme cylindrique, hémisphérique, pyramidale, etc. pourraient être construites. L'aspect environnemental du projet mise sur l'utilisation de l'eau de surface provenant d'une source pour les besoins alimentaires, le stockage des eaux grises (lavage, douche, urine) à l'aide de mini-fosses septiques dans l'objectif de réutilisation pour l'arrosage, le compostage sur place des déchets organiques humains des toilettes, ainsi que l'utilisation d'énergie renouvelable (éolienne, solaire photovoltaïque, géothermique de surface, radiation solaire). Les habitations ne seraient pas connectées au réseau de distribution d'électricité.

#### **CONSIDÉRANT QUE**

- le projet ne comporte pas d'installations septiques conformes au Q2 r.22 ;
- Une résidence en forme de dôme y est déjà construite et ne respecte pas les normes en vigueur ;
- Le citoyen ne semble pas vouloir se conformer aux règlements en vigueur, ce qui laisse présager que l'impact du projet soit en entier non conforme au Q2 r.22 ;
- Il n'est pas dans les intentions de la ville de développer une route dans ce secteur, puisque le demandeur en fait la demande ;
- L'aspect sécurité du projet, soit qu'il n'y a actuellement pas de route qui mène aux lots et que l'accès des services d'urgences (ambulancier, pompiers, policiers) serait impossible sans équipements particuliers ;
- La ville veut mettre de l'avant la densification dans les milieux appropriés, avant de se tourner vers les développements en milieu forestier ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du conseil de refuser le projet ;

***Il est proposé par Jean-Guy Laroche  
Appuyé par Chantal Cantin  
Et unanimement résolu***

**QUE** ce conseil refuse le projet Habitation biodiversité tel que présenté.

## **ADOPTÉE**

### **11.5 Gagnants – Maison Fleurie**

Le conseiller Pierre Grimard annonce aux membres du conseil que les gagnants du concours Maison Fleurie seront connus le 16 août à 18h, au Parc Auclair de Danville.

20220808-16

### **11.6 Constitution – comité d'embellissement**

***Il est proposé par Gaétan Nadeau  
Appuyé par Richard Lefebvre  
Et unanimement résolu***

**QUE** le comité d'embellissement soit composé par :

Chantale Dallaire  
Marie-Pier Dupuis

Nathalie Patenaude  
Martine Satre  
Ghislaine Dubuc

**QUE** le comité soit ouvert à accueillir de nouveaux membres, et ce, en tout temps.

**ADOPTÉE**

## 12. LOISIRS ET CULTURE

20220808-17

### 12.1 Projet 325<sup>e</sup> anniversaire Jean-Baptiste Bourguignon D'anville

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville a reçu une demande d'Effet V afin de planifier un événement soulignant l'anniversaire de Jean-Baptiste Bourguignon D'anville;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville a octroyé une subvention pour la création de cinq panneaux à DHSC et qu'à ce jour, seulement quatre panneaux sont terminés et installés;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville accueille favorablement la demande d'Effet V, mais qu'elle souhaite revoir l'emplacement;

***Il est proposé par Daniel Pitre  
Appuyé par Gaétan Nadeau  
Et unanimement résolu***

**QUE** la Ville de Danville approuve la demande d'Effet V;

**QUE** la Ville de Danville se réserve le droit de choisir l'emplacement;

**QUE** le cinquième panneau octroyé à DHSC soit utilisé pour ce projet.

**ADOPTÉE**

### 12.2 Fête de la Saint-Jean 2023

Le comité responsable des loisirs informe les membres du conseil que la Fête de la Saint-Jean 2022 a été un succès et que le profit dégagé lors de cette journée sera reporté à l'année 2023. Le comité est déjà au travail afin d'offrir aux citoyens de Danville, une fête encore plus mémorable.

20220808-18

### 12.3 Programme d'aide aux immobilisations – Volet 2 – Maintien et bonification des infrastructures et équipements culturels

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville est en vue de compléter la planification pour les travaux qui permettront la réouverture de la bibliothèque;

***Il est proposé par Daniel Pitre  
Appuyé par Chantal Cantin  
Et unanimement résolu***

**QUE** la Ville de Danville dépose une demande de subvention dans le programme d'aide aux immobilisations – Volet 2 – Maintien et bonification des infrastructures et équipements culturels.

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer la convention d'aide financière ainsi que tout autre document relié à la présente demande.

**ADOPTÉE**

### 13. DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION

20220808-19

#### 13.1 Demande d'appui financier – Place aux jeunes des Sources

*Il est proposé par Pierre Grimard  
Appuyé par Gaétan Nadeau  
Et unanimement résolu*

**QUE** la Ville de Danville accorde une aide financière d'un montant de 500 \$ à Place aux jeunes des Sources.

**ADOPTÉE**

### 14. VARIA

### 15. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

#### 15.1 Invitation au spectacle de fin d'année de l'OTJ

Les membres du conseil ainsi que les citoyens de Danville sont cordialement invités au spectacle de fin d'année de l'OT qui aura lieu le 11 août 2022.

### 16. ÉVÈNEMENTS À VENIR

**16.1 13 août** : Fête des générations de 11 h à 15 h. Sur les terrains du Centre Mgr Thibault.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Jean -Francois Girardin : Suivi pour le projet Stanley-Brochu

Sophie Grenier : Question concernant le nouveau parc Plein Air

Richard Letendre : Invitation à une pièce de théâtre

Jean Béliveau : Question concernant son refus de projet

20220808-20

### 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par Gaétan Nadeau*

**QUE** la présente séance soit levée à 19h57.

**ADOPTÉE**

---

**Martine Satre**  
Mairesse

---

**Marie-Pier Dupuis**  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

Je, Martine Satre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

---

**Martine Satre**  
Mairesse